



COMMUNIQUE

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité et l'incivisme sur les routes, le Ministre des Transports porte à la connaissance des conducteurs, chauffeurs professionnels et des propriétaires de véhicules, qu'une phase TEST de notification des infractions **d'EXCES DE VITESSE**, du **NON RESPECT DES FEUX TRICOLORES** et du **DEFAUT D'AUTORISATION DE TRANSPORT**, débutera le Jeudi 6 mai 2021.

Cette première phase, avant l'entrée en vigueur de la **vidéo verbalisation**, va permettre d'aviser les usagers de la route de ce nouveau dispositif. Les axes concernés par cette phase dite de sensibilisation sont les suivants :

- Le boulevard de la Paix Plateau (Caréna) ;
- Le boulevard de France ;
- Le boulevard C2 Cocody – Plateau ;
- Le boulevard VGE ;
- Le boulevard Général De Gaulle (Treichville) ;
- Le boulevard de l'Aéroport ;
- La voie express Adjamé-Yopougon ;
- L'autoroute Abidjan-Bassam ;
- Le boulevard lagunaire.

Par ailleurs, le Ministre des Transports invite tout vendeur de véhicule à s'assurer de la mutation au nom de l'acheteur, faute de quoi il sera tenu pour responsable des infractions commises par ledit véhicule.

Il exhorte par conséquent les propriétaires de véhicules à activer leur compte sur le **CGI Digital** à l'adresse : ***eservices.cgi.ci*** afin de consulter l'état de leur document et les détails d'éventuelles contraventions.

Le Ministre des Transports appelle les automobilistes et l'ensemble des usagers de la route, au strict respect du **code de la route**, à la prudence et à la responsabilité pour préserver des vies.

#STOP à l'incivisme sur la route.

Pour plus d'informations : **1302** (gratuit)

Abidjan, le 6 mai 2021

LE MINISTRE DES TRANSPORTS

Amadou KONE